



**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2014  
DELIBERATION ADOPTEE**

- Autorisation du maire à signer un bail avec l'officine de Pharmacie pour la location d'un local

.../...

## AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER UN BAIL AVEC L'OFFICINE DE PHARMACIE POUR LA LOCATION D'UN LOCAL

Les gérants de la boucherie souhaitent s'installer dans le local autrefois occupé par le pressing et actuellement utilisé par la pharmacie. Cette nouvelle localisation doit permettre de conforter leur activité.

La commune a souhaité accompagner cette démarche et a recherché un local pour que la pharmacie puisse entreposer des matériels. Un local adapté aux besoins de la pharmacie a été trouvé dans l'immeuble de la poste dont la commune est propriétaire.

Il vous est proposé d'autoriser le maire à signer le bail pour la location de ce local d'une surface d'environ 40 m<sup>2</sup> pour un prix de 200 €/mois TTC.

### LA COMMUNE DE L'HUISSERIE

VU l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1708 et suivants du code civil,

Considérant qu'il convient de proposer un nouveau local à la pharmacie pour accompagner le projet de nouvelle installation des gérants de la boucherie,

### DELIBERE

#### Article 1

La commune décide de louer à l'officine de pharmacie un local d'environ 40 m<sup>2</sup> pour un montant mensuel de 200 € TTC.

#### Article 2

Le maire est autorisé à signer tous documents nécessaires à cette location.

#### Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le maire,